

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°45/21

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 26
Date de Convocation	1 ^{er} septembre 2021		
Séance du	7 septembre 2021		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – F. VÉLU – A. CORDERO – M. BAYLAC-LUQUET – G. CASAS – A. LOPEZ – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – M. MARTIN – F. PLUJA – M. SANDRAS-MACH – J. BADIE – P. WADIH – N. COLELLA – P. DONOT –</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : A. BAUER à J.Ch. MORICONI – C. LEVY à G. CASAS – C. BALDO à D. CREN – F. PORTELA à V. GUILLEMIN</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : P. MARECHAUX</p> <p>Secrétaire de séance : Henri BARBAROS</p>			

OBJET : Délibération relative à l'annulation et au remplacement de la délibération n°31/21 concernant la vente de la parcelle AS79 sis avenue de Canohès

REMPLECE ET ANNULE

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la renonciation du précédent acquéreur pour les locaux des anciens ateliers municipaux situés Avenue de Canohès, une nouvelle offre d'achat a été déposée par la société SAS TITUS, représentée par Monsieur Thierry VERGE, demeurant 10 Rue Alfred Sauvy.

Par délibération n°31/21 en date du 16 juin 2021, le Conseil Municipal a, à l'unanimité :

- Autorisé la cession de ladite parcelle dans les mêmes conditions que celles fixées précédemment,
- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Suite à une erreur matérielle, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à adopter une nouvelle délibération concernant la vente des anciens ateliers municipaux.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Pôle d'évaluation domaniale (France Domaine) a été saisi. Ce dernier a rendu un avis favorable en ce que « la cession de ce terrain au prix de 200 000 € HT n'appelle pas d'observation ».

Il est donc proposé de céder cette parcelle, AS n°79, d'une superficie de 1 003 m², sise avenue de Canohès, aux mêmes conditions que celles fixées précédemment (délibération n°17/17 en date du 07/12/2017), à savoir au prix de 200 000 € net vendeur.

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-216601443-20210907-45_21-0E

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à l'annulation de la délibération n°31/21 en date du 16 juin 2021 et de la remplacer en reprenant la proposition de Monsieur le Maire, comme suit :

- ~~AUTORISE~~ la cession de cette parcelle dans les mêmes conditions que celles fixées précédemment ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Publication ou Notification
Le

REÇU EN PREFECTURE
le 08/09/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-066-216601443-20210907-4S_21-DE